



**Commune de Barberaz  
Savoie**



# **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **20 MARS 2024**

## Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

### 2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

### OBJET :

**Modification des conditions tarifaires du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Reylens/CNF Assurances A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire expose au conseil municipal :

- que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances,
- que par délibération du 3 mars 2021 la commune de Barberaz a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe avec le Cdg73,
- que par lettre du 19 octobre 2023, le Cdg73, a informé *la commune de Barberaz* de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en raison d'un rapport sinistre à primes défavorable,
- qu'une réunion s'est tenue le 9 novembre 2023 au cours de laquelle le courtier Relyens a exposé les raisons précises qui contraignent l'assureur à demander une hausse des taux de cotisation et a présenté les différentes options possibles, à savoir accepter les nouvelles conditions tarifaires ou aménager les garanties pour la couverture des risques statutaires ou à défaut, quitter le contrat groupe et souscrire librement un nouveau contrat.

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

VU le code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 103-2023 du conseil d'administration du Cdg73 en date du 19 décembre 2023, approuvant l'avenant n°2 au marché de service relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Cdg73 et pour lui-même, souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances (2022-2025),

Monsieur le maire propose au conseil municipal la modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Cdg73 avec le groupement Relyens / CNP Assurances, selon les caractéristiques suivantes :  
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)  
Régime du contrat : capitalisation  
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR. 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240309-DE

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**

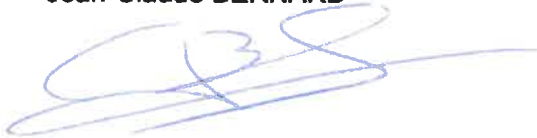
Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

- Décès : 0,26 %
- Accident Travail - Frais médicaux – Indemnités Journalières - Maladie professionnelle avec franchise de 15 jours par arrêt : 6,75 %
- Longue Maladie / Longue durée : 1,78 %
- Maternité - Paternité : 0,36 %
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours par arrêt : 2,82 %
- Taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 11,97 % de la masse salariale assurée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE la modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Cdg73 avec le groupement Relyens / CNP Assurances, selon les caractéristiques ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.**
- **IMPUTE ET INSCRIT les crédits nécessaires au budget.**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX--NEVEU



**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations**  
**n° D 24-03-**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240310-DE

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents** : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER –  
MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS –  
N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE –  
Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME –  
D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ –  
N. LAUMONNIER – P. MAULET

**2 Excusés** :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**

**Tableau des emplois  
Création et suppression  
de postes**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public ;

**POLE TECHNIQUE – URBANISME ET CADRE DE VIE**

**- Service Technique**

Suite au départ par voie de mutation du responsable des services techniques, il est nécessaire de modifier le support de poste pour l'arrivée du prochain agent à compter du 11/03/2024.

Suppression du poste suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Grades	Catégorie	ETP	TEMPS DE TRAVAIL HEDBO	N° poste	Poste
Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	C	1	Temps complet	MAIT_P_1	Responsable des services techniques

Le Maire,

Et la création du poste permanent suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	Grades	Catégorie	ETP	TEMPS DE TRAVAIL HEDBO	N° poste	Poste
Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	C	1	Temps complet	MAIT_2	Responsable des services techniques

.../...

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Publié et transmis en  
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240310-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **SUPPRIME l'emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 11/03/2024,**
- **CREE l'emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 11/03/2024,**
- **IMPUTE ET INSCRIT les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la commune.**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU



**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations**  
**n° D 24-03-11**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le **26 MAR 2024**

ID : 073-217300292-20240320-D240311-DE

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents** : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

**2 Excusés** :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**

**Bilan des acquisitions  
et cessions foncières  
2023**

Monsieur Jean-Claude Bernard a été désigné secrétaire de séance.

*Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les communes de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan des acquisitions et des cessions est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2023 s'établit comme suit :

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

**Bilan des acquisitions réalisées en 2023 :**

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Date délibération	Vendeur	Date de l'acte	Acquéreur	Section et n° parcelle	Lieu	Surface en m2	Objet	Prix
28/06/2023 et décision 2023-41 du 26/09/2023	M. Alain PISTRIN et Mme BOUQUET Ghislaine	22/12/2023	Commune	C 187	Galerie de la Chartreuse	47.17	Local commercial	77000
16/07/2018	EPFL	29/12/2023	Commune	B 588	52, route d'Aprémont	2440	Fin de portage Foyer La Galoppaz	460 323.66

Le Maire,

**Bilan des cessions réalisées en 2023 : Etat néant**

Publié et transmis en  
Préfecture le :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **PREND** acte du bilan des acquisitions foncières 2023 ;
- **VALIDE** le bilan des cessions et acquisitions foncières 2023.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD.




Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations**  
**n° D 24-03-TZ**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MAR. 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240312-DE

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN - JC. BERNARD - M. LE CHENE - P. DUPUIS - N. LAURENT - A. MAENNER - K. MAUVILLY-GRATON - J. PEROT - JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD - MN. PICHAT - S. SELLERI - N. PRIME - D. DUBONNET Y. FETAZ - G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER - P. MAULET

**2 Excusés :**

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER  
JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

Monsieur Jean-Claude Bernard a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET :**

**Approbation du compte  
de gestion 2023 au  
budget principal**

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en  
Préfecture le :

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,  
VU la commission des finances du 7 mars 2024,*

Monsieur Princé rappel au conseil municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

• **APPROUVE le compte de gestion du Budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2023.**

**Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Le secrétaire de séance,  
Jean -Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

EXTRAIT

## du Registre des Délibérations

n° D 24-03-15

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240313-DE

### Le 20 mars 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

#### 2 Excusés :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**  
**Vote du compte  
administratif 2023 au  
budget principal**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

En exercice	27
Présents :	25
Excusés	2
Absents :	0

*Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*VU l'instruction comptable M57,*

*VU la commission des finances du 7 Mars 2024,*

*VU le compte de gestion transmis par le Service de Gestion Comptable de Chambéry.*

Monsieur Princé expose au conseil municipal que les recettes et les dépenses des collectivités, prévues en année N au budget sont retracées dans deux documents de synthèse en année N+1 : le compte administratif (arrêté des comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire du maire) et le compte de gestion (arrêté des comptes du comptable c'est-à-dire le Receveur Public du Trésor).

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Le compte administratif compare les prévisions et les réalisations de l'exercice budgétaire antérieur du 1er janvier au 31 décembre.

Il se présente sous une forme identique à celle du budget prévisionnel.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent après réception du compte de gestion.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le compte administratif est présenté par l'ordonnateur. Celui-ci peut assister à la discussion mais il doit impérativement quitter la salle au moment du vote.

Le code général des collectivités territoriales impose au conseil municipal de voter le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année n+1.

Le Maire,

Le compte administratif 2023 du Budget principal s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement 2023**

Dépenses : 4 842 392,21 €

Recettes : 5 510 746,03 €

Excédent de clôture : 668 353,82 €

#### **Investissement 2023**

Dépenses : 2 413 021,81 €

Recettes : 2 075 650,28 €

Excédent de clôture : -337 371,53 €

Publié et transmis en  
Préfecture le :

**Restes à réaliser 2023**

Dépenses : 524 633,14 €  
 Recettes :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240313-DE

Chapitre	Prévu	Liquidé	% liquidé
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>5 938 082,15 €</b>	<b>4 842 392,21 €</b>	<b>82%</b>
011 - Charges à caractère général	1 268 842,00 €	1 243 324,93 €	98%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 590 000,00 €	2 566 676,56 €	99%
014 - Atténuations de produits	61 200,00 €	58 606,25 €	96%
023 - Virement à la section d'investissement	927 651,15 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €	233 358,79 €	101%
65 - Autres charges de gestion courante	690 639,00 €	682 042,84 €	99%
66 - Charges financières	59 250,00 €	58 382,84 €	99%
67 - Charges spécifiques	2 500,00 €	- €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	108 000,00 €	- €	
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>5 940 256,08 €</b>	<b>5 510 746,03 €</b>	<b>93%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	765 643,08 €		
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €	36 833,92 €	246%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	345 863,00 €	345 863,00 €	100%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	576 050,00 €	530 713,36 €	92%
73 - Impôts et taxes	168 102,00 €	168 102,00 €	100%
731 - Fiscalité locale	3 244 898,00 €	3 394 442,54 €	105%
74 - Dotations et participations	533 300,00 €	651 275,51 €	122%
75 - Autres produits de gestion courante	291 400,00 €	378 633,03 €	130%
76 - Produits financiers	- €	19,80 €	
77 - Produits spécifiques	- €	4 862,87 €	

Chapitre	Prévu	Liquidé	% liquidé
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>5 153 231,89 €</b>	<b>2 413 021,81 €</b>	<b>47%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	345 863,00 €	345 863,00 €	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	230 000,00 €	229 761,68 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	108 958,90 €	122 440,13 €	112%
204 - Subventions d'équipement versées	35 000,00 €	13 963,24 €	40%
21 - Immobilisations corporelles	4 001 050,42 €	1 088 267,77 €	27%
23 - Immobilisations en cours	3 510,00 €	183 876,42 €	5239%
27 - Autres immobilisations financières	428 849,57 €	428 849,57 €	100%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>5 187 970,57 €</b>	<b>2 075 650,28 €</b>	<b>40%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 836 969,42 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	927 651,15 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €	233 358,79 €	101%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 575 000,00 €	1 727 959,83 €	110%
13 - Subventions d'investissement	618 350,00 €	110 297,66 €	18%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	800,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	3 234,00 €	

**Restes à réaliser**

- Dépenses : 524 633,14 €
- Recettes : 0,00 €

Exécution du Budget

<b>II - PRESENTATION GENERALE</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET</b>		<b>A</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	<b>A</b>	<b>D</b>
Section de fonctionnement	4 842 392,21	5 510 746,03
Section d'investissement	B	H
	2 413 021,81	2 075 650,28
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	+	+
Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	0,00	765 643,08
Report en section d'investissement (001)	D	J
	0,00	1 836 969,42
	-	-
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	<b>= A+B+C+D</b>	<b>= G+H+I+J</b>
	7 255 414,02	10 189 008,81
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	F	L
	524 633,14	0,00
<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>= K+L</b>
	524 633,14	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>= A+C+E</b>	<b>= G+I+K</b>
Section de fonctionnement	4 842 392,21	6 276 389,11
Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>= H+J+L</b>
	2 937 654,95	3 912 619,70
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>
	7 780 047,16	10 189 008,81

- Hors de la présence de M. Arthur BOIX-NEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés
- **APPROUVE le compte administratif du budget principal 2023.**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU



**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations**  
**n° D 24-03-14**

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le **26 MAR. 2024**  
ID : 073-217300292-20240320-D240314-DE

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents** : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

**2 Excusés** :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER  
JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**  
**Affectation du résultat  
2023 au budget primitif  
2024**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

En exercice 27  
Présents : 25  
Excusés 2  
Absents : 0

*VU le code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L.2121-29, L.2311- et R.2311-13  
VU les résultats Restes à réaliser,  
VU l'instruction comptable M57,  
VU la commission des finances du 7 mars 2024,*

Monsieur Princé informe le conseil municipal que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Les résultats de l'exercice 2023 peuvent se résumer ainsi.

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en  
Préfecture le :

**I. Détermination du Résultat de l'exercice 2023**

		Dépenses	Recettes	solde
Fonctionnement	Résultat exercice 2023	4 842 392,21 €	5 510 746,03 €	668 353,82 €
	solde antérieur		765 643,08 €	765 643,08 €
	Résultat comptable consolidé (1)			1 433 996,90 €

**II. Détermination du Besoin de Financement de la section de d'investissement**

Investissement	Résultat exercice 2023	2 413 021,81 €	2 075 650,28 €	- 337 371,53 €
	solde antérieur		1 836 969,42 €	1 836 969,42 €
	Excedent d'investissement cumulé (2)			1 499 597,89 €

RAR	Fonct			
	Invest		524 633,14 €	524 633,14 €

**Excedent de Financement de la section de d'investissement 974 964,75 €**

**III. Détermination du solde global de clôture**

**Solde global de clôture (fonds de roulement) - 1+2 2 933 594,79 €**

**III. Affectation du Résultat cumulé 2023**

Affectation du résultat consolidé 2023	1 433 996,90 €
Besoin de financement de la section d'investissement	
excedent antérieur reporté C/002 (RF)	1 433 996,90 €
excedent de fonctionnement capitalisé C/1068 (RI)	



Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement sur la section de fonctionnement au compte 002.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- **CONSTATE** l'absence de besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser.
- **AFFECTE** la totalité du résultat de la section de fonctionnement 1 433 996.90 € en section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent antérieur reporté)
- **INSCRIT** l'ensemble des crédits, ainsi que le détail des restes à réaliser au budget primitif 2024 et de confirmer cette affectation après le vote du compte administratif.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
n° D 24-03-15**

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

**Le 20 mars 2024**

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ  
dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

**25 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP.  
COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN - JC. BERNARD - M. LE  
CHENE - P. DUPUIS - N. LAURENT - A. MAENNER - K. MAUVILLY-  
GRATON - J. PEROT - JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD -  
MN. PICHAT - S. SELLERI - N. PRIME - D. DUBONNET Y. FETAZ -  
G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER -  
P. MAULET

OBJET :  
**Vote du budget primitif  
2024**

**2 Excusés :**

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER  
JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

En exercice	27
Présents :	25
Excusés	2
Absents :	0

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

*VU le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles  
L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2  
Vu la délibération du 14 février 2024 portant examen du rapport d'orientation  
budgétaire 2024,  
Vu la délibération du présent conseil relative à la reprise anticipée des  
résultats de l'exercice 2023,  
Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers.  
Vu les commissions des finances des 05 février et 07 mars 2024,*

Le Maire de BARBERAZ  
certifie que le compte-rendu  
de la présente délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie  
dans le délai de huitaine prescrit  
par l'art. 2121-25 du Code des  
Collectivités Territoriales et qu'il  
n'est survenu aucune  
réclamation.

Monsieur Princé informe le conseil municipal que le projet de budget primitif  
2024 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues et  
présentées lors du conseil municipal du 14 février 2024 (débat d'orientations  
budgétaires).

Ce budget est construit en application de la norme budgétaire M 57.

Ce Maire certifie en outre que  
la convocation du Conseil  
Municipal a été affichée à la porte  
de la Mairie  
cinq jours francs avant celui de la  
séance.

Le budget principal est présenté en équilibre pour sa section de  
fonctionnement et en suréquilibre pour sa section d'investissement.

**Le montant des dépenses réelles de fonctionnement prévues, en 2023,  
s'élève à : 4 345 822 €**

Le Maire,

Publié et transmis en  
Préfecture le :

.../...

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le **26 MAR. 2024**

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

	Postes de dépenses de fonctionnement	Montant €
CHAPITRE 011	CHARGES COURANTES	1 072 927.00 €
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	2 764 150,00 €
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	330 765,00 €
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	128 000,00 €
CHAPITRE 014	ATTENUATION DE PRODUITS	47 480,00 €
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
CHAPITRE 68	Dotations aux provisions pour risques et charges	*
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>4 345 822.00 €</b>

⇒ **TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE : 4 345 822. 00 €**

023	Virement à la section d'investissement	1 669 612.90 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	250 000.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 6 265 434.90 €.**

**Le montant des recettes réelles de fonctionnement prévues, en 2024, s'élève à : 4 831 438.00 €**

	Poste des recettes de fonctionnement	Montant €
CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	435 330,00 €
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	3 608 728.00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	536 880.00 €
CHAPITRE 75	REVENUS DES IMMEUBLES	215 500,00 €
CHAPITRE 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	35 000,00 €
<b>RECETTES DE GESTION DE SERVICES</b>		<b>4 831 438.00 €</b>

<b>TOTAL DES RECETTES 4 831 438.00 €</b>		
CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	0 €
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
CHAPITRE 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €
75888	Autres produits de gestion courante	0 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 4 831 438.00 €**

⇒ **RESULTAT REPORTE 002 : 1 433 996.90 €**

⇒ **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 6 265 434.90 €**

**Le montant des dépenses réelles d'investissement prévues, en 2024, s'élève à : 6 672 276.00 €**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR. 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

- Emprunts et dettes assimilées : 296 000.00 €
- Autres immobilisations financières : 9 600.00 €
- Dépenses d'équipement : 6 366 676.00 €

⇒ **TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 6 672 276.00 €**

- 040 : opération d'ordre de transfert entre sections : 0 €
- Reste à réaliser : 524 633.14 € (cf. tableau ci-dessous)

⇒ **TOTAL DES DEPENSES RELLES DE L'EXERCICE : 7 196 909,14 €**

**Etat des Restes à réaliser en Investissement - En Dépenses**

TIERS	Objet	Compte	Reste Engagé
ASSIER-BILLARD	VENTE EPFL / COMMUNE DE BARBERAZ (bâtiment La Galoppaz)	21318	461 323,66 €
<b>Total de la sélection - opération 202301</b>			<b>461 323,66 €</b>
SAVOIE PUB	PANNEAU DE CIRCULATION QUARTIER DE LA MADELEINE	21318	162,00 €
VIA CONCEPT	PANNEAU POUR CONSEIL DE QUARTIER MADELEINE	2151	280,80 €
LOCA SELF	TONDEUSE AVEC BATTERIE	215738	796,11 €
LOGITUD	ACHAT D'UN APPAREIL DE GESTION DE VERBALISATION ELECTRONIQUE	21838	1 332,00 €
VIA CONCEPT	BALISES POUR CONSEIL DE QUARTIER	21318	210,00 €
SECURITH GROUP	ECLAIRAGE SPORTIF	21314	8 472,00 €
COSEEC	FILET PARE BALLON	2188	8 580,00 €
VIA CONCEPT	PANNEAU RENFORCE AVEC MAT ET COLLIER	2188	2 950,80 €
SAMSE	BOITE A LETTRES POUR BOITE A LIVRES	2188	259,00 €
BEE SARL	TIRAGE DE CABLE BATIMENT PRINCIPAL JUSQU'AU SITE CHANTAL MAUDUIT	21838	576,00 €
<b>Total de la sélection - opération 202302</b>			<b>23 618,71 €</b>
AB CONSEIL EXPE	DIAGNOSTIC AMIANTE MAISON DU STADE	2313	372,00 €
MAGNIN RENOVATI	CHANTIER AU RESTAURANT ET APPARTEMENT CONCORDE	21318	5 027,72 €
<b>Total de la sélection - opération 202306</b>			<b>5 399,72 €</b>
BRINS D'HERBE	ETUDE URBANISME - DIAGNOSTIC ARBORICOLE	2051	1 642,18 €
<b>Total de la sélection - opération 202308</b>			<b>1 642,18 €</b>
VIRAGES	PACK DE DEMARRAGE - MARQUAGE PEINTURE	2151	15 804,00 €
<b>Total de la sélection - opération 202310</b>			<b>15 804,00 €</b>
AIXGEO	F2021A004 BORNAGE PARCELLES G193-753 "LE TREMBLAY"	2112	3 007,20 €
<b>Total de la sélection - opération /15</b>			<b>3 007,20 €</b>
ALU CONCEPT HAB	F2021A027 EXTENTION ET RENOVATION CLUB HOUSE TENNIS LOT 3	21318	41,10 €
<b>Total de la sélection - opération /51</b>			<b>41,10 €</b>
M2TP	F2021A014 2019-06 MARCHE TRAVAUX DALLES GAL DE LA CHARTREUSE	2151	11 231,80 €
AXIALIS	F2021A014 SOUS TRAITANT MAPA GALERIE DE LA CHARTREUSE	2151	1 140,20 €
MMO	F2021A014 MOE TRAVAUX GALERIE DE LA CHARTREUSE	2151	1 424,57 €
<b>Total de la sélection - opération /64</b>			<b>13 796,57 €</b>
<b>Total de la sélection - totalité des opérations en RAR</b>			<b>524 633,14 €</b>

Étiquettes de lignes	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
BATIMENTS ET PATRIMOINE	105 078,90 €	21 500,00 €	238 960,00 €	340 420,00 €
EAU AIR CLIMAT		40 000,00 €	41 000,00 €	16 000,00 €
EQUIPEMENTS	8 178,00 €	368 000,00 €	120 400,00 €	80 400,00 €
GROUPES SCOLAIRES	416 850,03 €	5 000,00 €	32 000,00 €	159 000,00 €
MOBILITES DOUCES	740 525,30 €	11 500,00 €	340 500,00 €	188 000,00 €
OPERATION ALBANINE	18 726,00 €	3 871 676,00 €	1 923 000,00 €	
RENOVATION ENERGETIQUE	86 960,00 €	1 450 000,00 €	596 000,00 €	545 400,00 €
TIERS LIEU	70 741,31 €	60 000,00 €		100 000,00 €
URBANISME&FONCIER	3 726,00 €	75 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	84 097,20 €	5 000,00 €	114 000,00 €	63 000,00 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	93 363,00 €	459 000,00 €	279 900,00 €	644 900,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 050 789,90 €</b>	<b>6 366 676,00 €</b>	<b>3 720 760,00 €</b>	<b>2 172 120,00 €</b>

Le montant des recettes réelles d'investissement prévues, en 2024, s'élève à : **4 828 556,00 €**

- total des recettes d'équipement : 448 556,00 €
- dotations, fonds divers et réserves : 4 380 000,00 € dont 4 068 000 € d'emprunts.

⇒ **TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 4 828 556,00 €**

- virement de la section de fonctionnement : 1 669 612,90 €
- opération d'ordre de transfert entre sections : 250 000,00 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 6 748 168,90 €**

- Reste à réaliser : 0 €
- Report 001 : 1 499 567,89 €

⇒ **TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES : 8 247 766,79 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Y. FETAZ, A.C THIEBAUD, D. DUBONNET, B. DE RIVAZ, G. MONGELLAZ) :

- **APPROUVE le budget primitif 2024 de la Commune détaillé en pièces jointes.**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR. 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023	BP 2023	Comptes LA 2023	Comptes BP 2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>										
<b>CHAP 011 CHARGES COURANTES</b>										
6042	Achats prestations de services	88 368,28 €	88 797,76 €	117 500,00 €	181 917,57 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €		Carrière = déc 2023 + jan à déc 2024 (rattachement) Crèche : décalé - pas réalisé en 2024
60611	Eau et assainissement	17 588,28 €	22 043,17 €	25 000,00 €	9 951,88 €	25 000,00 €	25 000,00 €	2022 rappel (reçu de 2021)		
60612	Energie et électricité	148 238,73 €	134 003,10 €	285 550,00 €	287 522,80 €	166 645,00 €	166 645,00 €			EDF x2 / Gaz maintenance / Passage aux pellets au FHC & maison Stade (-121 k€)
60618	Fournitures non stockables - Autres				346,79 €					granules FHC
60621	Fournitures									
60621	Combustibles									
60622	Carburants	11 808,35 €	9 878,21 €	11 000,00 €	5 608,44 €	14 000,00 €	14 000,00 €			
60623	Alimentation	1 045,61 €	4 600,83 €	4 000,00 €	8 866,51 €	12 360,00 €	12 360,00 €	bilaisse course en 2023 car moins d'agents		
60624	Produits de traitement	465,21 €	492,53 €	600,00 €	5 088,89 €	8 350,00 €	8 350,00 €			Crèche : repas de dépannage, alimentaire pour activité cuisine
60628	Autres fournitures non stockées	4 578,80 €	2 752,38 €	4 200,00 €	408,15 €	600,00 €	600,00 €			Crèche Pharmacie
60631	Fournitures d'entretien	19 475,29 €	24 344,12 €	22 000,00 €	22 788,44 €	16 769,00 €	16 769,00 €			Super U, fournitures, papeterie + couches pour la crèche à partir de sept (84 jours) à 0,14 € arondi à 3000€
60632	Fournitures de petits équipements	27 830,49 €	21 381,98 €	20 000,00 €	33 583,09 €	18 030,00 €	18 030,00 €			ponc drapreau / Crèche : serviettes, draps, textile etc. commande 2 lots dans l'année / Perifac : equip restau
60633	Fournitures de voirie	2 328,47 €	2 022,59 €	5 000,00 €	1 141,88 €	3 450,00 €	3 450,00 €			
60636	Vêtements de travail	3 630,40 €	4 786,33 €	3 500,00 €	5 083,04 €	5 000,00 €	5 000,00 €			
6064	Fournitures administratives	3 727,33 €	5 579,21 €	2 500,00 €	3 762,73 €	7 585,00 €	7 585,00 €			dont papier écoles = 2100€ et papier Marie : 1700€
6065	Livres, disques, cassettes	- €	119,84 €	250,00 €	- €	- €	- €			
60668	Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques				48,75 €					
6067	Fournitures scolaires	26 176,00 €	27 668,69 €	25 500,00 €	21 803,89 €	23 400,00 €	23 400,00 €			484 élèves x 48 €
6068	Autres fournitures	4 919,99 €	887,02 €	1 000,00 €	10 052,90 €	860,00 €	860,00 €			crèche : fourniture d'activités
611	Contrats de prestations de services			2 000,00 €	2 638,50 €	- €	- €			
6132	Locations immobilières	473,78 €	- €	- €	338,94 €	4 800,00 €	4 800,00 €	Peak Immo en 2023		
61351	Locations matériel roulant		588,28 €	500,00 €	782,88 €	1 125,00 €	1 125,00 €			4 mois logement à 600 € des résidents MJS en 2024
61358	Autres Locations mobilières	4 705,14 €	13 345,08 €	13 000,00 €	16 253,66 €	17 520,00 €	17 520,00 €			Cossec 8400 € + borne Cicco marché Noël 300 € + nacelle 500 € + fourneau Ineco 475 + bennes déchet vert 775 €
614	Charges locales et de copropriété	7 743,28 €	4 509,40 €	12 000,00 €	4 989,40 €	8 500,00 €	8 500,00 €			OPAC Les Roseaux - Paludat Gal Champeuse / Peak Immo
61521	Entretien de terrain	17 161,81 €	31 064,38 €	30 000,00 €	37 322,81 €	25 000,00 €	25 000,00 €	Entretien cours de tennis (7,4k€) et couseec (10,6k€)		
615221	Entretien de bâtiments publics	67 054,92 €	41 482,43 €	40 000,00 €	63 169,69 €	37 530,00 €	37 530,00 €	dont Entretien VMC (11k€)		
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments				7 864,85 €					
615231	Entretien des voiries	25 612,64 €	21 453,85 €	25 000,00 €	14 382,32 €	20 000,00 €	20 000,00 €			
615232	Entretien des réseaux	15 200,84 €	15 103,66 €	23 000,00 €	22 744,97 €	25 000,00 €	25 000,00 €			
61524	Entretien bois et forêt		1 740,00 €	- €	960,00 €	- €	- €			
61551	Entretien de matériel roulant	10 175,13 €	10 753,24 €	15 000,00 €	13 609,04 €	8 600,00 €	8 600,00 €	18 k€ de réparation master		

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	807 2024	Comptabilité CA 2023	Comptabilité BP 2024
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 671,35 €	11 272,29 €	3 500,00 €	17 849,90 €	2 580,00 €	8,3 k€ de réparation four Albanac	
6156	Maintenance	83 895,94 €	71 824,82 €	85 000,00 €	121 213,49 €	89 280,00 €		
6161	Primes d'assurance - Multirisques	17 377,85 €	28 960,04 €	30 000,00 €	385,97 €	39 304,00 €	facture du 2/01/24	
6162	Assurance obligatoire dommage		573,35 €	- €	- €	- €		
6168	Autre Prime assurance		402,20 €	- €	31 732,34 €	- €	aurait dû être au 6161 en 2023	
617	Etudes et recherches					20 000,00 €	diag entretien + études absentéisme	
6182	Documentation générale et technique	1 634,37 €	1 413,18 €	1 600,00 €	5 039,71 €	1 055,00 €	3 k€ de publication de marché en 2023	abonnements annuels DL + VIE NOUVELLE +
6184	Versements à des organismes de formation	7 784,50 €	8 658,00 €	10 000,00 €	4 286,50 €	7 200,00 €		Permis E rimorque pour 1 agent + Cases nacelle pour 1 agent / Elus = Cedis / Agate formation élection
6185	Frais de colloques et séminaires				4 894,50 €	1 050,00 €		Congrès des maires + Université de printemps + APVF dont action QVT (5000 €)
6188	Autres frais divers	28 281,22 €	12 513,83 €	17 000,00 €	32 333,28 €	21 855,00 €		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	110,00 €	- €	- €	- €	- €		visite médicale
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		- €	48 988,00 €	688,47 €	1 000,00 €		frais de portage EPFL Galopaz
62268	Autres Honoraires, conseils		- €	- €	1 248,89 €	41 500,00 €		
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 328,70 €	- €	- €	303,25 €	- €		
6228	Rémunération d'intermédiaire et honoraires	23 298,24 €	7 988,77 €	10 000,00 €	28 682,74 €	5 470,00 €		Supervision Mr Bouillaud - Fêtes - Animations - Projets
6231	annonces et frais d'insertion	2 415,39 €	2 292,00 €	2 500,00 €	1 570,33 €	2 625,00 €		
6232	Fêtes et cérémonies	26 692,10 €	52 169,63 €	56 000,00 €	85 519,25 €	54 200,00 €		illumination / gerbes cérémonies patriotiques + cérémonie des vœux + séminaire agents/élus + vœux
6233	Foras et expositions				37,80 €			
6234	Réceptions		1 638,83 €		819,80 €			
6236	Catalogues et imprimés et publications	4 204,80 €	- €	5 000,00 €	5 385,70 €	5 400,00 €		Impression Barbentaz infos 2 par an + impression carte de vœux + flyers divers 2 pages RV (impression en main)
6238	Publicité et communication - Divers	54,92 €	3 363,80 €	- €	189,60 €	- €		
6245	Transports de personnes entières et le collectivité				482,00 €			
6247	Transports collectivité du personnel				280,00 €			
6248	Transports de biens et transports collectifs							
6251	Voyages, déplacement, Missions	122,50 €	- €	3 000,00 €	- €	30 000,00 €		JO paralympiques (transport et repas soir) pour scolaire et membres du CAJ collégiens
6261	Frais d'affranchissement	7 945,00 €	10 831,81 €	8 200,00 €	4 074,43 €	2 584,00 €		
6262	Frais de télécommunication	10 312,69 €	9 975,77 €	11 000,00 €	10 578,75 €	8 050,00 €		
627	Services bancaires	2 208,31 €	2 960,33 €	600,00 €	13 358,57 €	11 000,00 €		
6281	Concours divers (cotisations...)	13 771,12 €	8 668,28 €	8 000,00 €	404,64 €	530,00 €		
6282	Frais de gardiennage (église)	152,48 €	- €	- €	10 906,12 €	1 090,00 €		
6283	Nettoyage de locaux	85 134,00 €	59 909,21 €	60 000,00 €	41 446,18 €	48 100,00 €		
62876	Remboursement au GEP de rattachement (grands chambéry urba-RCPD)	18 246,00 €	21 480,00 €	20 000,00 €	16 885,00 €	20 000,00 €		RCPD + PART FORFAITAIRE DP-CU-PD-PC 2023
6288	Autres services extérieurs	11 400,00 €	189,80 €	5 000,00 €	1 655,30 €	2 600,00 €		GUSO (Guichet Unique spectacle)
63512	Taxes foncières	14 012,00 €	12 878,00 €	15 000,00 €	16 820,00 €	15 000,00 €		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules				391,78 €			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (redevance OM grand chambéry)	11 807,11 €	- €	12 000,00 €	1 422,85 €	12 360,00 €		OM Grand Chambéry
	<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>668 202,85 €</b>	<b>824 601,06 €</b>	<b>1 100 998,00 €</b>	<b>1 243 324,93 €</b>	<b>1 072 827,00 €</b>		

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
<b>CHAP 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>						
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement.	38 207,57 €	8 193,66 €	27 000,00 €	112,44 €		
6218	Personnel extérieur au service	18 688,55 €	20 396,51 €	21 000,00 €	30 146,96 €		
6331	Versement de transport	5 220,23 €	5 713,68 €	5 700,00 €	25 361,80 €		29 000,00 €
6332	Cotisation FNAL	22 932,10 €	25 885,77 €	27 000,00 €	7 167,98 €		6 850,00 €
6336	Centre de gestion et CNFPT	3 203,57 €	3 494,69 €	3 600,00 €	33 573,85 €		30 700,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	745 341,69 €	822 946,94 €	850 000,00 €	4 353,45 €		4 050,00 €
64111	Rémunération personnel titulaire	12 114,56 €	5 601,42 €	8 700,00 €	931 607,80 €		1 205 000,00 €
64112	SFT et indemnités de résidence	142 770,68 €	159 336,87 €	165 000,00 €	9 028,78 €		7 100,00 €
64113	Personnel titulaire NEI	283 284,61 €	271 088,14 €	321 860,00 €	7 642,09 €		11 200,00 €
6411B	Autres indemnités	- €	6 622,31 €	6 700,00 €	188 769,14 €		181 800,00 €
64131	Rémunération personnel non titulaire	7 486,34 €	- €	- €	493 268,14 €		381 700,00 €
64132	Personnel non titulaire - SFT et ind.	16 103,92 €	- €	17 000,00 €	10 403,84 €		10 300,00 €
64134	Personnel non titulaire - Indemnités inflation	1 300,00 €	1 300,00 €	7 700,00 €	111 422,28 €		99 050,00 €
64138	Personnel non titulaire - primes et autres ind.	7 486,34 €	57 866,82 €	64 500,00 €	- €		- €
64171	Autres emplois d'insertion	16 103,92 €	- €	17 000,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €
64172	Apprentis - Indemnité inflation	16 016,15 €	16 016,15 €	4 514,98 €	4 514,98 €		4 514,98 €
6451	Cotisation URSSAF	209 394,46 €	100,00 €	245 600,00 €	310 494,26 €		274 000,00 €
6453	Cotisation caisses de retraite	234 658,98 €	330 243,00 €	285 000,00 €	303 983,84 €		341 000,00 €
6454	Cotisation ASSÉDIC	11 758,29 €	268 238,29 €	15 000,00 €	22 180,69 €		17 800,00 €
6455	Assurance retraite; risques assistés	47 816,04 €	13 620,05 €	68 000,00 €	66 969,84 €		87 000,00 €
6456	Versement au FNC SF	1 150,00 €	65 557,08 €	1 600,00 €	2 851,00 €		4 000,00 €
6457	Cotisations apprentis	278,55 €	1 791,00 €	440,00 €	78,85 €		2 750,00 €
6458	Cotisation autres organismes	4 534,85 €	238,27 €	5 000,00 €	10 579,77 €		2 750,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	555,91 €	2 437,00 €	1 000,00 €	1 857,82 €		80 200,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	36 719,88 €	318,34 €	40 000,00 €	55 849,39 €		16 000,00 €
848	Autres charges	14 062,70 €	30 600,01 €	15 000,00 €	14 698,87 €		16 000,00 €
	déclaration modificative 15000€		13 426,67 €				
<b>CHAP 05</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 846 321,36 €</b>	<b>2 037 956,85 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>	<b>2 568 676,58 €</b>		<b>2 764 150,00 €</b>
6512	Droits d'utilisation informatique en nuage	212,01 €					
6518	Redevance pour concessions, brevets, licences	- €					
6521	Déficit des budgets annexes	127 846,43 €					
65311	Indemnités maire et adjoints	100 162,63 €	107 233,80 €	110 000,00 €	108 764,68 €		118 500,00 €
65312	Frais de mission	392,00 €	1 245,49 €	2 500,00 €	- €		2 575,00 €
65313	Cotisation de retraite maire et adjoints	5 444,55 €	8 325,42 €	8 500,00 €	6 844,75 €		7 300,00 €
65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	7 982,24 €	7 050,42 €	7 000,00 €	7 344,82 €		7 700,00 €
65315	Formation des élus	1 130,00 €	4 833,54 €	5 000,00 €	1 340,45 €		5 150,00 €
65316	Frais de représentation du maire	1 749,25 €	36,70 €	1 000,00 €	1 485,38 €		1 000,00 €
	augmentation du point rsment frais élus						

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Comptes CA 2023	Comptes BP 2024
653188	Autres frais divers (délus)	- €	200,00 €					
65325	Frais de formation (CESECE-000, sociale et		430,00 €					
653172	Contributions fonds de financement de	51,34 €		100,00 €	53,94 €			
6541	Pertes sur créances incouvrables	2 181,34 €	52,24 €	2 500,00 €		2 250,00 €		
6542	Créances éteintes	187,30 €		300,00 €		300,00 €		
65561	Contribution au fonds de compensation des	68 511,57 €	55 993,28 €	60 000,00 €	100 737,28 €	103 600,00 €		St Jeannès + PNR Chartraine + Bois de Chartraine
6558	Autres contributions obligatoires		13 301,52 €	12 516,00 €				attention OM compté 2 fois au BP 23 car aussi au cpac 637
657346	Autres communes	1 013,00 €	494,00 €	2 000,00 €				
657361	Catanes des écoles	19 978,90 €	24 031,00 €	22 750,00 €	24 699,00 €	24 100,00 €		dotation scolaire = 276/élèves soit 484 élèves = 13070 € subv culturelles = 550K /classes soit 20x550
657362	Subvention CCAS	17 853,09 €	27 710,00 €	28 000,00 €	27 710,00 €	17 990,00 €		
65737	Autres établissements publics locaux	1 000,00 €						
65746	Subventions associations	29 340,00 €	32 050,00 €	35 000,00 €	41 710,00 €	37 300,00 €		sub association + CLAS
65811	Droits d'utilisation informelle en usage			1 100,00 €				
65818	Droits d'auteur dus à la SACEM par la							
65888	Autres	1,84 €	2,45 €			2 000,00 €		
<b>CHAP 66</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>360 407,79 €</b>	<b>282 991,66 €</b>	<b>644 179,00 €</b>	<b>682 042,84 €</b>	<b>330 765,00 €</b>		<b>Contrôle TVA en 2023</b>
<b>CHAP 66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
66111	Intérêts des emprunts	19 448,99 €	21 016,22 €	52 000,00 €	51 427,47 €	116 000,00 €		Impact emprunt 2024
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		- €	- €				
661121	ICNE (Intérêts courus non échus chargés	- 2 401,21 €	2 061,57 €	7 250,00 €		12 000,00 €		
661122	ICNE (Intérêts courus non échus chargés	2 061,57 €	- €	- €	6 855,37 €			
6688	Autres	11 422,22 €	- €	- €				
<b>CHAP 66</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>30 531,57 €</b>	<b>18 954,65 €</b>	<b>59 250,00 €</b>	<b>58 382,84 €</b>	<b>128 000,00 €</b>		
<b>CHAP 014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>							
739112	Dégrevement de taxe d'habitation sur les							
739115	logements vacants				35 689,00 €			
739116	Prél. / contribution pour le recensement des		811,00 €	- €				
7391172	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi		- €	6 800,00 €	8 991,25 €	11 480,00 €		notif du 27/02
739118	Dégrevement de taxe d'habitation sur les	278,00 €	6 773,45 €	- €				
739221	logements vacants		- €					
739222 1	Autres versements et restitution sur							
	contributions directes		- €					
	FNGIR					8 000,00 €		
	Fonds de péréquation des recettes fiscales	42 007,00 €	40 705,00 €	43 200,00 €	13 926,00 €	28 000,00 €		basculement de 6963 € de 2023
	communales et intercommunales							
<b>TOTAL CHAPITRE 014</b>		<b>42 233,00 €</b>	<b>46 289,45 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>58 606,25 €</b>	<b>47 480,00 €</b>		

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-0240315-DE



Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaire CA 2023	Commentaire BP 2024
<b>CHAP 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES/ SPECIFIQUES</b>							
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération d'investissement							
673	Amortissement de titres sur exercices antérieurs	2 258,38 €	259,20 €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €		
6746	Autres subventions exceptionnelles	5 250,00 €						
678	Autres charges exceptionnelles							
	<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>7 506,38 €</b>	<b>259,20 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 500,00 €</b>		
<b>CHAP 68</b>	<b>DOTATIONS, PROVISIONS</b>							
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		- €	108 000,00 €	- €			
	<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>108 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 217 254,65 €</b>	<b>3 213 056,10 €</b>	<b>4 164 327,00 €</b>	<b>4 409 033,42 €</b>	<b>4 145 822,00 €</b>		
<b>CHAP 042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRAMBERT ENTRE SECTIONS</b>							
675	Valeur comptable des immobilisations	20 983,35 €						
6761	Différences sur réalisations (positives)	800,00 €	10 406,31 €					
6815	Dotations aux amortissements	303 329,75 €	242 076,31 €	230 000,00 €	233 358,79 €	250 000,00 €		
	<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>	<b>325 213,10 €</b>	<b>278 516,31 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>233 358,79 €</b>	<b>250 000,00 €</b>		
<b>CHAP 023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
023	Virement à la section d'investissement	- €		1 329 405,15 €		1 669 612,90 €		
	<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 329 405,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 669 612,90 €</b>		
<b>022</b>	<b>Depenses imprévues</b>							
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 542 467,75 €</b>	<b>3 491 572,41 €</b>	<b>5 724 332,15 €</b>	<b>4 642 392,21 €</b>	<b>6 205 434,90 €</b>		
	<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>3 542 467,75 €</b>	<b>3 491 572,41 €</b>	<b>5 724 332,15 €</b>	<b>4 642 392,21 €</b>	<b>6 205 434,90 €</b>		



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR 2024



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2023	CA 2023
7488	Autres attributions (compensation THLV)	-	-	-	-	14 000,00 €	-	14 000,00 €	compensation THLV (mail SGC)
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>381 655,47 €</b>	<b>470 993,03 €</b>	<b>533 300,00 €</b>	<b>681 275,51 €</b>	<b>536 890,00 €</b>			
<b>CHAP 75</b>	<b>Revenus des Immeubles</b>								
752									
755	Droits et pénalités reçus	72 807,31 €	68 535,44 €	100 000,00 €	60 920,10 €	66 500,00 €			Loyers des logements - 45 000 € (8 appartements + Saison 80 nie d'Apremont + médecin) / rajouter 12ke Saison 52 nie d'Apremont
756	Libéralités reçues		7 160,00 €	1 000,00 €	2 140,00 €	1 000,00 €			Malongo en 2023 = 0 / 2024 = 0
75886	Genre de change sur créances et dettes non financières	32 374,30 €	-	-	-	-			location salle = 9500
75888	Autres produits divers de gestion courante		-	-	-	-			pénalités marchés
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>		<b>104 981,61 €</b>	<b>12 144,64 €</b>	<b>38 400,00 €</b>	<b>315 572,93 €</b>	<b>148 000,00 €</b>			Loyers EPFL Boulangers + charges locatives des 6 logements 5000 € + U des litulaires (115ke)
<b>CHAP 013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>								
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	91 146,66 €	69 519,19 €	80 000,00 €	11 083,92 €	5 000,00 €			CPAM - non litulaire
6479	Remboursement sur autres charges sociales		6 303,00 €	5 000,00 €	25 740,00 €	30 000,00 €			chèque déjeuner / participation des agents
<b>TOTAL CHAPITRE 013</b>		<b>91 146,66 €</b>	<b>76 422,19 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>38 833,92 €</b>	<b>35 000,00 €</b>			
<b>CHAP 76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>								
761	Produits de participations								
7686	Autres produits financiers	9,36 €	10,80 €	-	19,80 €	-			
<b>TOTAL CHAPITRE 76</b>		<b>9,36 €</b>	<b>10,80 €</b>	<b>-</b>	<b>19,80 €</b>	<b>-</b>			
<b>CHAP 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
7711	Droits et pénalités reçus	1 400,00 €							
7713	Libéralités reçues								
7716	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 919,43 €							
773	Remboursements anticipés	21 350,27 €	2 353,52 €		4 862,87 €				
775	Mandats annulés sur exercice antérieur	21 883,35 €	36 440,00 €						
7768	Autres produits exceptionnels	14 439,00 €							
<b>TOTAL CHAPITRE 77</b>		<b>70 017,05 €</b>	<b>38 793,52 €</b>	<b>-</b>	<b>4 862,87 €</b>	<b>-</b>			
<b>CHAP 78</b>	<b>REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>								
7875	Reprise sur provisions pour risques et charges	-	-	0	0	0			
<b>TOTAL CHAPITRE 78</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>CHAP 042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>								
7811	Reprise sur amortissement et provisions	3 945 822,64 €	4 098 983,30 €	4 568 200,00 €	5 184 883,03 €	4 631 438,00 €			
722	Immobilisations corporelles	112 774,00 €							
75889	Autres produits divers de gestion courante			345 863,00 €	345 863,00 €	345 863,00 €			
7761	Différences sur réalisations (positives) transférées en section d'investissement								régul TVA centre Bourg (op d'ordre)
<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>		<b>112 774,00 €</b>	<b>-</b>	<b>345 863,00 €</b>	<b>345 863,00 €</b>	<b>345 863,00 €</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>4 058 596,64 €</b>	<b>4 099 983,30 €</b>	<b>4 912 063,00 €</b>	<b>5 510 746,03 €</b>	<b>4 031 438,00 €</b>			
LOC2	Excedent de fonctionnement reporté	740 203,60 €	617 411,49 €	606 659,15 €					
	Solde section de fonctionnement	1 237 260,19 €	1 214 821,20 €	5 600,00 €	666 353,02 €	-			

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>							
Compte budgétaire 2031	Libellé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
2033	Frais d'études		2 484,00 €	- €			
2031	Frais d'insertion						
202	Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, droits et valeurs liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre		2 516,18 €	1 794,00 €	1 794,00 €		
Chap 20	Immobilisations	- €	5 000,18 €	1 794,00 €	1 794,00 €		
204185	Autres organismes						
20421	Subvention d'équipement à personnes de droit privé - Mobilier et équipements	6 200,00 €	26 400,00 €				
2041512	Subventions d'équipement versées						
Chap 204	Subventions d'équipement	6 200,00 €	26 400,00 €	- €	- €		
	Opération 11 - Groupe scolaire Concordé	25 310,91 €	3 412,70 €				
	Opération 12 - Bibliothèque	4 874,09 €	2 440,81 €				
	Opération 13 - Maison	9 094,03 €	4 809,76 €	2 000,00 €	799,90 €		
	Opération 14 - Equipement et matériel des services techniques	40 965,71 €	62 708,81 €				
	Opération 15 - Opérations et réserves	19 038,65 €	15 997,00 €				
	Opération 16 - Salle polyvalente	18 051,82 €	29 306,24 €		1 628,00 €		
	Opération 19 - Maison du stade	38 343,10 €	15 077,78 €		7 495,20 €		
	Opération 22 - Voiries diverses	48 918,50 €	25 883,58 €		1 040,00 €		
	Opération 34 - Chênalière		1 212,00 €				
	Opération 43 - Foyer Hubert Constantin	18 233,28 €	14 729,94 €				
	Opération 47 - Aménagement aires de jeux		- €				
	Opération 48 - Auteurs municipaux	4 382,00 €	213,32 €				
	Opération 50 - Bâtiments divers	19 598,19 €	26 471,34 €		10 552,50 €		
	Opération 51 - Equipements sportifs et de	143 817,86 €	300 010,40 €		9 371,03 €		
	Opération 53 - Eglise		114,98 €				
	Opération 56 - Groupe scolaire de l'Abbaye	96 927,85 €	215,38 €				
	Opération 57 - Eclairage public		12 726,00 €		6 150,00 €		
	Opération 58 - Restaurant scolaire de la						
	Concordé	40 485,80 €					
	Opération 61 - Signalisation informatique		- €				
	Opération 63 - Réhabilitation bâtiment	15 685,68 €	34 026,10 €		4 842,00 €		
	Opération 64 - Galerie de la Charrause	11 904,00 €					
	Opération 67 - Visioconférence	10 577,73 €	717,84 €				
	Opération 68 - Jardin partagé	17 915,75 €	32 625,05 €				
	Opération 69 - Marai chège		2 601,36 €				
	Opération 70 - Végétalisation de la commune	12 060,47 €	- €				
	Opération 71 - Mobilités douces		5 371,84 €				
	Opération 72 - Tiers lieu	3 728,00 €					
	Opération 73 - Equipements informatiques et numériques	2 802,82 €	49 816,29 €		1 739,94 €		
	Opération 74 - Aménagement des espaces publics	1 123,20 €	162 354,10 €				
	Opération 75 - Renovation des groupes	157 333,14 €	594 258,48 €		146 192,23 €		
	Opération 76 - Monument aux morts	40 280,92 €					
	Opération 77 - Participation extension réseaux électriques	- €	2 484,00 €				
	Opération 78 - Restructuration groupe scolaire Albanne		8 480,40 €				
202301	Bâtiments et patrimoine			252 650,00 €	198 905,81 €		21 500,00 €



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MAR. 2024



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commutables CA 2023	Commutables BP 2024
2128/041	Autres agencements et aménagements de terrain							
21318/041	Autres bâtiments publics							
2138/041	Autres constructions							
2151/041	Réseaux de voirie							
2152/041	Installations de voirie							
21538/041	Autres réseaux							
2158/041	Autres installations, matériel et outillage							
2181/041	Installations générales agencement	348 113,58 €						
2315/041	Travaux en cours - installations, matériels et outillages techniques							
45811354/041	Travaux pour compte de tiers							
2782/041	Crédances sur transfert de droit à déduction de TVA (opération d'ordre)							
Chap 041	Opérations patrimoniales	348 113,58 €	- €	- €	345 863,00 €	- €		
	Total des dépenses d'ordre	480 887,58 €	- €	345 863,00 €	345 863,00 €	- €		
	TOTAL DES DEPENSES	1 364 106,70 €	1 784 743,20 €	4 107 000,00 €	2 413 021,81 €	6 672 276,00 €		
001	Solde déficitaire de la section d'investissement			870 122,89 €				
	Route à Réaliser					524 633,14 €		dont FPFL
		1 364 106,70 €	1 784 743,20 €	4 107 000,00 €	2 413 021,81 €	7 196 909,14 €		

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MARS 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaire BP 2024
		CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>							
Compte	Libellé	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Commentaire BP 2024
1311	Subvention Etat	73 902,00 €	1 280,00 €	165 000,00 €	28 720,86 €	297 000,00 €	Fond Vert / DETR par tranche
1322	Subvention région	45 000,00 €	15 000,00 €				
1313	Subvention département	97 745,00 €	43 988,00 €		36 783,00 €	80 000,00 €	FDEC : 40%
13251	Subventions GFP de rattachement	4 000,00 €			44 764,00 €	(10 000,00 €)	
1328	Autres subventions	10 472,81 €	3 237,41 €			11 536,00 €	CAP FME aménagement jeux enfants
1342	Aménagements de police						
13461	Fonds équip. non amod. - Dot. équipement		100 000,00 €				
1346	Autres fonds affectés à l'équipement non transférable						
Chap 13	Subventions d'investissement	231 119,87 €	183 515,41 €	165 000,00 €	110 297,86 €	448 556,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	10 827,34 €					
21534	Revenus d'électrification				3 234,00 €		
<b>Chap 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 927,34 €</b>					
	Total recettes d'équipement	242 047,21 €	163 515,41 €	165 000,00 €	113 531,86 €	448 556,00 €	
20422	Subventions d'équipement versées						
Chap 204	Subventions d'équipement						
1641	Emprunts et dettes assimilées	11 422,22 €					
165	Dépôts et cautionnements				800,00 €		
Chap 16	Emprunts et dettes	11 422,22 €					
10222	FCTVA	181 141,31 €	100 787,00 €	435 000,00 €	545 947,50 €	282 000,00 €	
10226	Texte d'aménagement	29 621,88 €	39 088,29 €	40 000,00 €	82 012,33 €	50 000,00 €	
10228	Reprise sur autres fonds						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						
Chap 10	Dotations, fonds et créances sur transfert de droits à réduction de TVA	210 763,07 €	139 885,29 €	1 575 000,00 €	1 727 959,83 €	312 000,00 €	
276341	Autres créances immobilisées	227 285,78 €					
27638	Autres immobilisations	227 285,78 €					
024	Produits des cessions d'immobilisations						
Chap 024	Produits des cessions d'immobilisations						
<b>Compte</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>449 451,07 €</b>	<b>139 885,29 €</b>	<b>1 575 000,00 €</b>	<b>1 728 759,83 €</b>	<b>4 380 000,00 €</b>	
2111040	Plus ou moins valeur sur cession	681 498,28 €	303 400,70 €	1 740 000,00 €	1 842 291,49 €	4 828 568,00 €	
21571040	Terrains	900,00 €	26 033,59 €				
21571040	Matériel roulant voirie	0 000,00 €	10 406,91 €				
21571840	Equipements crématères	11 883,35 €					
2158040	Autres installations, matériel et outillage technique						
2802040	Amortissement Frais d'étude PLU				766,67 €		
28031040	Amortissement Frais d'études	5 828,00 €	6 573,20 €		6 571,84 €		
2804112	Amortissement Subventions d'équipement versées - communes membres du GFP	28 800,52 €	28 800,52 €		28 800,52 €		
2804152040	Amortissement Subventions d'équipement versées - communes membres du GFP	8 718,55 €	8 718,55 €		6 718,55 €		
280416240	Amortissement Subventions d'équipement versées - SPIC	13 333,33 €	13 333,33 €		13 333,33 €		

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR. 2024



ID : 073-217300292-20240320-D240315-DE

Compte budgétaire	Libellé	CA 2021 M14	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Comptes CA 2023	Comptes BP 2024
280421040	Amortissement Subventions d'équipement versées - personnes de droit privé		4 102,87 €		6 480,00 €			
28044121040	Amortissement Subventions d'équipement en nature - bâtiments et installations	362,60 €						
280505040	Amortissement. Concessions et droits similaires, brevets, licences		712,40 €	230 000,00 €	1 920,46 €	250 000,00 €		
281211040	Amortissement plantation	1 288,00 €	2 471,05 €		2 471,75 €			
281280040	Amortissement Autres agencements et aménagements de terrasses		77,13 €		462,80 €			
281311								
281312								
281316								
281319040	Amort. constructions autres bâtiments		134,90 €					
281321040	Amortissement Immeubles de rapport	4 085,70 €	4 085,70 €		4 065,70 €			
281480040	Amortissement Construction sol d'autrui							
28157380040	Amortissement Autres matériels et outillage	2 122,20 €	2 180,76 €					
281520040	Amortissements installations de voirie				59,85 €			
28157					1 134,76 €			
281590040	Amortissement Autres installations, matériel et outillages techniques	31 354,84 €	48 981,07 €		38 241,65 €			
281810040	Amortissement installations générales	113 364,00 €	580,00 €		591,84 €			
281820040	Amortissement Matériel transports	40 165,00 €	45 375,87 €		50 344,69 €			
281831040	Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique		6 932,52 €		9 452,16 €			
281838040	Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique autre	14 008,97 €	14 321,14 €		11 887,70 €			
281841040	Amortissement mobilier scolaire		8 401,78 €		3 137,20 €			
281846040	Amortissement Mobilier autres	25 596,58 €	18 588,04 €		18 117,69 €			
281880040	Amortissement autres divers	16 395,48 €	31 733,70 €		28 756,97 €			
Chap 040	Opération d'ordre de lien entre sections	325 213,10 €	278 518,31 €	230 000,00 €	263 358,79 €	250 000,00 €		
13280041	Autres subventions							
2027041	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre							
2031041	Frais d'étude							
21450041	Construction sol autre installation générale	348 113,58 €						
21210041	Plantations d'arbres et d'arbustes							
215320041	Réseaux d'assainissement							
21580041	Autres installations, matériel et outillage technique							
23150041	Travaux en cours - installations							
Chap 041	Opérations patrimoniales							
O21	Virement de la section de fonctionnement							
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
	Total recettes d'ordre	673 326,68 €	278 518,31 €	1 559 405,15 €	233 358,79 €	1 919 612,90 €		
	TOTAL DES RECETTES	1 324 024,96 €	581 917,97 €	3 299 405,15 €	2 076 600,28 €	6 718 168,90 €		
001	Solde excédentaire de la section d'investissement	1 044 025,39 €	844 658,65 €	1 636 989,42 €		1 499 597,89 €		
	Rechts à réaliser			133 350,00 €				
	Total des dépenses	1 324 024,96 €	1 426 576,62 €	3 936 394,57 €	2 819 959,39 €	8 217 766,79 €		
	Solde section d'investissement	804 658,65 €	339 417,63 €	1 122 121,57 €	337 371,51 €	1 050 657,65 €		

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations**  
**n° D 24-03-16**

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents** : A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER – MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS – N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME – D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER – P. MAULET

**2 Excusés** :

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**  
**Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

*VU les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement., VU l'article L.263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de paiement avant le vote du budget ; VU l'instruction comptable M57,*

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Monsieur Princé informe le conseil municipal qu'en application de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et par délibération n° D 21-03-26 en date du 17 mars 2021, le Conseil Municipal, a procédé à la création d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement.

Par délibération n° D 22-03-14, une nouvelle Autorisation de Programmes a été créée relativement à la restructuration du groupe scolaire Albanne.

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Les crédits de paiement non consommés sont, soit annulés, soit répartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Il convient à présent d'actualiser les crédits de paiements annuels de la manière suivante :

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en  
Préfecture le

Codification interne	DEPENSES PPI (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2021-2026
AP_2021_01	VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	30	95	24	5	114	63	331
AP_2021_02	GROUPE SCOLAIRES	157	681	20	5	32	159	1 054
AP_2021_03	MOBILITES DOUCES	0	309	6	11,5	340,5	188	855
AP_2021_04	RENOVATION ENERGETIQUE/ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS (HORS ECOLES)	95	470	160	1 450	596	545,5	3 316,5
AP_2021_05	TIERS LIEU CULTUREL	4	0	0	60	0	100	164
AP_2022_06	RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ALBANNE	-	30	345	3 872	1 923	0	6170

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26 MAR 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240316-DE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et 0 voix contre (T. LITAL, A.C THIEBAUD, D. DUBONNET, B. DE RIVAZ, G. MONGELLAZ) :**

- **ADOpte l'actualisation des Crédits de Paiement (CP) et des Autorisations de Programme (AP), tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX--NEVEU



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de  
SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
de  
CHAMBERY

CANTON  
de  
LA RAVOIRE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations  
n° D 24-03-17

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

26 MARS 2024

ID : 073-217300292-20240320-D240317-DE

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ

dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN - JC. BERNARD - M. LE CHENE - P. DUPUIS - N. LAURENT - A. MAENNER - K. MAUVILLY-GRATON - J. PEROT - JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD - MN. PICHAT - S. SELLERI - N. PRIME - D. DUBONNET Y. FETAZ - G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ - N. LAUMONNIER - P. MAULET

**2 Excusés :**

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER

JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**

**Vote des taux des  
impôts directs locaux  
2024**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,*

*Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),*

*Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, VU les commissions des finances du 05 février et du 07 mars 2024,*

Monsieur Princé présente au conseil municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de maintenir les taux des taxes locales en application, comme suit :

- taxe d'habitation : 11.48 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.74 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**
  - **taxe d'habitation : 11.48 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.11 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73.74 %**

- **CHARGE Monsieur le Maire :**
  - **de notifier cette décision aux services préfectoraux,**
  - **de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Le Maire de BARBERAZ certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'art. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Maire,

Publié et transmis en  
Préfecture le :

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU

**Le 20 mars 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ  
dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

**25 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER –  
MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD – M. LE CHENE – P. DUPUIS –  
N. LAURENT – A. MAENNER – K. MAUVILLY-GRATON – J. PEROT - JM. PRINCE –  
Y. ROTA-BULO - B. MOLLARD – MN. PICHAT – S. SELLERI - N. PRIME –  
D. DUBONNET Y. FETAZ – G. MONGELLAZ - AN. THIEBAUD - B. DE RIVAZ –  
N. LAUMONNIER – P. MAULET

**2 Excusés :**

G. MUGNIERY donne pouvoir à JP. COUDURIER  
JP TISSINIE donne pouvoir à J. PEROT

**OBJET :**  
**Pouvoirs délégués  
au maire  
Ajout de la délégation  
n° 3**

Monsieur Jean-Claude BERNARD a été désigné secrétaire de séance.

*Vu la délibération du 28 juin 2023 relative à la délégation de pouvoirs au Maire modifiant la  
délibération du 27 juillet 2020.*

En exercice 27

Présents : 25

Excusés 2

Absents : 0

Monsieur le maire rappelle aux élus les possibilités offertes par l'article L. 2122-22 du code  
général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire  
un certain nombre de ses attributions.

Considérant l'utilité de la délégation n° 3 «de procéder, dans les limites fixées par le  
conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des  
investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des  
emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi  
que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article  
L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet  
effet les actes nécessaires» en vue de consulter des établissements bancaires et  
contracter des emprunts.

Monsieur le maire propose de modifier la délibération relative à la délégation de pouvoirs  
au Maire pour la durée du mandat en date du 27 juillet 2020, en ajoutant la délégation n° 3  
mentionnée ci-dessus.

La commune mène une politique ambitieuse de rénovation des bâtiments communaux  
(groupe scolaire Albanne et maison du Stade) et de rénovation énergétique de l'éclairage  
public dans le cadre de sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement.

Pour pouvoir financer ces projets de grande ampleur, la collectivité souhaite contracter des  
emprunts à hauteur de quatre-millions-soixante-huit-mille euros (4 068 000 €) inscrits dans  
le budget de l'année 2024.

Le Maire,

Les services de la commune ont approché plusieurs banques dont la Banque des  
Territoires qui propose aux collectivités des emprunts bonifiés pour les projets de  
rénovation énergétique (prêt « Intracting » dont les montants sont liés aux économies  
dégagées par la rénovation énergétique) et de rénovation de groupes scolaires (dispositif  
« EduPrêt »).

Les demandes de financement actuellement entreprises auprès de la Banque des  
Territoires, concernent un montage de prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

.../...

Le Maire de BARBERAZ  
certifie que le compte-rendu  
de la présente délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie  
dans le délai de huitaine prescrit  
par l'art. 2121-25 du Code des  
Collectivités Territoriales et qu'il  
n'est survenu aucune  
réclamation.

Ce Maire certifie en outre que  
la convocation du Conseil  
Municipal a été affichée à la porte  
de la Mairie  
cinq jours francs avant celui de la  
séance.

Publié et transmis en  
Préfecture le

**Financement 1 : Intracting Eclairage Public**

- Montant : 650 000 euros (six-cent-cinquante-mille euros)
- Taux fixe : 2.96 %
- Commission d'instruction : 0.06 % du montant emprunté
- Amortissement : échéance constante
- Durée : 13 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

**Financement 2 : Intracting Bâtiment (Albanne et Maison du Stade)**

- Montant : 218 000 euros (deux-cent-dix-huit-mille euros)
- Taux fixe : 1.92 %
- Commission d'instruction : 0.06 % du montant emprunté
- Amortissement : échéance constante
- Durée : 13 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

**Financement 3 : EduPrêt**

- Montant : 2 500 000 euros (deux-millions-cinq-cent-mille euros)
- Taux variable : Livret A + 0.4 %
- Amortissement : capital constant
- Durée : 35 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

**Financement 4 : EduPrêt**

- Montant : 700 000 euros (sept-cent-mille euros)
- Taux variable : Livret A + 0.4 %
- Amortissement : capital constant
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Néanmoins, dans les prochaines semaines, la commune va continuer les consultations auprès d'autres établissements bancaires, afin d'obtenir les meilleures conditions de financement pour ces projets.

Les prêts retenus ne devront pas excéder le montant inscrit au budget 2024, soit 4 068 000 € et disposer d'un taux d'intérêt maximum de Livret A + 0,4%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre (Y. FETAZ, A.C THIEBAUD, D. DUBONNET, B. DE RIVAZ, G. MONGELLAZ) :**

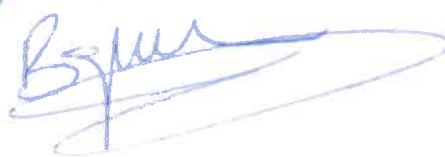
- **DELEGUE à Monsieur le Maire et par subdélégation aux adjoints pour la durée du mandat, le pouvoir suivant (numéroté en référence à l'article ci-dessus) :**

**Pouvoir n° 3 « De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires »**

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BERNARD



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Arthur BOIX-NEVEU



## **ANNEXE délibération n° D24-03-18**

### **Délégations à M. le Maire et par subdélégation aux adjoints pour la durée du mandat, des pouvoirs suivants :**

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 70 000 € HT ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les procédures contentieuses devant les juridictions administratives et les juridictions judiciaires tant civiles que pénales, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par accident ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.